



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

Section académique de RENNES

14 rue Papu 35000 Rennes

[www.rennes.snuep.fr](http://www.rennes.snuep.fr)

# L'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Novembre 2021

## ÉDITO

Un an après l'assassinat de notre collègue **Samuel Paty**, les établissements scolaires ont commémoré cette triste date. Cet hommage a pris de multiples formes et n'a été l'objet que de très rares provocations de la part de quelques élèves. Il a également été, à notre grand effroi, le prétexte pour certain.e.s politiques de prouver encore une fois leur indécence en instrumentalisant ce moment de recueillement. Utiliser cette blessure qui a traversé tous les établissements scolaires et leur personnel n'est pas à l'honneur d'une certaine politique.

Jean-Michel Blanquer, pour répondre à l'angoisse légitime laissée par le meurtre de Samuel Paty et peut-être plus cyniquement, préparer la période de campagne électorale, avait annoncé le 14 juin, la mise en place d'un plan de formation des personnels de l'Enseignement aux principes de la laïcité. Le MEN a donc prévu 1000 formateurs, issus de toutes les académies. Ceux-ci seront chargés d'organiser des formations dans chaque établissement scolaire pour tous les personnels.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à la laïcité et à ses principes de liberté de conscience, de neutralité et de cohésion nationale. Les établissements scolaires et leurs agents sont sans nul doute, les acteurs de l'apprentissage des principes de la laïcité mais encore aurait-il fallu que les heures dévolues à cet enseignement fondamental n'aient été sacrifiées lors de la réforme de la voie professionnelle. Le principe républicain de la laïcité ne peut ni servir les intérêts basement politiques de candidat.e.s à des fonctions électives ni être l'objet de quelques formations saupoudrées ici et là. C'est par un enseignement quotidien avec des approches pédagogiques variées que le principe de laïcité pourra vivre. Une vision plus restreinte de ce principe portée par le MEN ne peut que se révéler dangereuse. La campagne d'affiches du MEN à l'été dernier, a souligné une conception stéréotypée, simpliste de la société et de la réalité de nos établissements, semblant confondre la promotion de la laïcité et la lutte contre le communautarisme. Il nous faudra être vigilants dans la défense d'une laïcité ouverte, tolérante à l'inverse d'une conception fermée et excluante comme certain.e.s en font la promotion en ces temps de campagne électorale.

## De stage en stage

Pour répondre aux questionnements variés des collègues, le SNUEP-FSU organise chaque année des journées de formations.

Cette année la nouveauté était **un stage dédié aux contractuels.le.s**. Une dizaine d'enseignants non titulaires était présent.e.s **le 15 octobre** à Rennes pour une matinée consacrée à leurs droits. **Fouad El Hakmaoui**, responsable académique du SNUEP-FSU pour les contractuel.le.s, a ainsi pu transmettre ses connaissances aux stagiaires dans des domaines aussi variés que les droits à la formation, les conditions de cdisation, les rémunérations, les affectations... La richesse des échanges et la diversité des questionnements ont montré la nécessité d'organiser régulièrement des journées de formations pour les personnels non titulaires.

Le **9 novembre**, nous avons le plaisir d'accueillir à Rennes **Frédéric Allègre**, membre du bureau national du SNUEP-FSU, pour une **journée thématique sur la carrière des PLP**. Il a présenté à la quinzaine de stagiaires présents les clés pour décrypter le bulletin de salaire, les modalités d'évolution de carrière (les rendez-vous de carrière et leur déroulement, l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle). Il a ensuite évoqué les différentes formes de mobilité (mutation, mise à disposition, détachement). Il a également abordé les congés maladie et leurs droits. Enfin, il a consacré la dernière partie de ce stage à la fin de carrière (la rupture conventionnelle et bien évidemment le droit à la retraite). Cette journée a été riche en informations précises et échanges entre les stagiaires.



*Frédéric Allègre a animé le stage « Carrière des PLP »*

Le prochain stage se déroulera au **lycée Thépôt de Quimper le 9 décembre**. Animé par **Axel Benoit**, co-secrétaire national du SNUEP-FSU il aura pour thème **l'avenir de l'enseignement professionnel** : bilans des réformes, apprentissage en LP, évolutions des formations, actions collectives pour la défense des conditions de travail... Cette journée est ouverte à tous, les inscriptions se font par courriel à [sa.rennes@snupe.fr](mailto:sa.rennes@snupe.fr).

## Actu

Le **2 décembre**, 9 organisations syndicales et associatives dont la FSU appellent à manifester **pour l'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaires, ainsi que leur indexation sur l'évolution des salaires**

## Commissions formation du CREFOP\*

Le 07 octobre dernier s'est tenu la commission formation du CREFOP. Deux sujets étaient à l'ordre du jour, l'état des lieux de l'apprentissage en Bretagne et les demandes d'évolution de la carte des formations des lycées.

Sur le premier point, il est important d'aller plus loin que le simple constat de l'augmentation du nombre de contrat. En effet le développement de l'apprentissage, si il est bien réel, il ne se fait que sur les formations post-bac. Au niveau pré-Bac les jeunes souhaitant s'orienter vers la filière professionnelle, continuent de choisir très majoritairement le statut scolaire. Au final, les moins de 16 ans ne représentent que 7,3% des contrats d'apprentissage. De plus, il ne faut pas oublier que de nombreux étudiants inscrits en BTS en apprentissage sont issus des lycées professionnels. Il est aussi important de noter que cette voie de formation reste toujours aussi discriminatoire, 61% des apprenants étant des hommes et les apprentis en situation de handicap ne représentant que 1,4% de l'ensemble. Dans le même temps les élèves en situation de handicap représentent 5,1 % des effectifs de LP.

**La FSU est intervenue, pour défendre et argumenter sur les demandes d'ouvertures de sections sous statut scolaire dans les lycées professionnels publics.** La FSU a aussi rappelé que pour les jeunes sortant de troisième ayant moins de 16 ans, il est primordial que la carte de formation sous statut scolaire soit diversifiée géographiquement pour permettre à chaque élève de s'orienter vers la filière de son choix. Par exemple, pour pouvoir créer les formations n'existant pas en voie professionnelle sous statut scolaire, les nouveaux lycées de notre académie devraient être penser en lycée polyvalent et non pas uniquement en voies générale et technologique.

Si la région n'a pas répondu à notre questionnement sur le développement de l'offre de formation, les représentants du rectorat se sont empressés de rappeler que la dotation horaire était contrainte, restant sur une vision comptable à très court terme de l'avenir des jeunes. C'est sans doute pour cela que la proposition d'évolution de la carte des formations n'est pas à la hauteur des besoins.

Lors de l'assemblée plénière du CREFOP, la FSU exposera une vision bien plus ambitieuse pour l'avenir de l'enseignement professionnel, part l'ouverture importante de nouveaux CAP et BAC PRO.

\* CREFOP : comité régional de la formation et de l'orientation professionnelle.

## Commissions paritaires

Il est utile de rappeler les temps forts de l'année scolaire quant à la gestion de carrière de l'année 2021/2022. **Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU** sont à votre écoute pour toutes questions concernant la carrière (mutation, PPCR, promotion). Des fiches syndicales sont mises à disposition sur le site académique du SNUEP ou auprès des responsables à chaque étape du calendrier.

**Mutations** : Un BO spécial « mouvement du personnel » est fixe les modalités pratiques du mouvement, en particulier le calendrier des opérations de mutations. **Le site pour faire les demandes de mutation interacadémique est ouvert depuis le 9 novembre et restera accessible jusqu'au 30 novembre, 12 h.** Si vous êtes déjà dans l'académie, mais que vous souhaitez un poste spécifique national, vous devez le demander durant cette période.

Tout au long de vos démarches **le SNUEP-FSU vous accompagne** et répond à toutes vos questions. Le temps de concertation des CAPA ayant été supprimé par le gouvernement, **vous aurez très peu de temps pour réagir en cas d'erreur.** Il est donc d'autant plus important de **contacter notre syndicat en amont, par mail à [sa.rennes@snupe.fr](mailto:sa.rennes@snupe.fr) en nous envoyant la fiche syndicale** (disponible sur notre site) **en pièce jointe ou par téléphone en contactant un de nos commissaires paritaires** (voir la liste plus bas). **Vous pouvez venir nous rencontrer les jeudi dans nos bureaux de Rennes.** Pour les collègues habitants loin de Rennes ou ne pouvant se déplacer le jeudi, nous sommes joignables par téléphone. A l'issue du mouvement, en cas de désaccord, il vous faudra, pour tout recours, mandater notre syndicat si vous ne voulez pas vous retrouver seul face à l'administration.

Le mouvement intra se déroulera ultérieurement et nous vous communiquerons les dates dans une prochaine publication.

**Rendez-vous de carrière** : si vous êtes concerné par un rendez-vous de carrière cette année, un courriel vous a été envoyé au mois de juillet. Ce moment d'entretien avec l'inspecteur et le chef d'établissement est important pour les promotions et parfois compliqué à appréhender. Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, n'hésitez à nous contacter. Parmi les collègues ayant eu leur rendez-vous l'année dernière, certain.e.s ont peut-être déposé un recours devant la commission paritaire, pour faire évoluer leur appréciation. Le SNUEP-FSU sera présent en CAPA pour défendre les dossiers qui lui auront été transmis.

#### Contacts avec les commissaires paritaires :

Ronan Oillic :	<a href="mailto:ronan.oillic@snupe.fr">ronan.oillic@snupe.fr</a>	06 88 31 50 59
Agnès Prudenzano :	<a href="mailto:agnes.prudenzano@gmail.com">agnes.prudenzano@gmail.com</a>	07 69 88 52 46
Isabelle Desplace :	<a href="mailto:isad35@gmail.com">isad35@gmail.com</a>	06 75 70 89 74

#### Pour se défendre collectivement : adhérer c'est agir

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie. Le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP. Vous pouvez également adhérer en ligne directement sur notre site : <http://www.rennes.snupe.fr>

Rappel : **66 % de la cotisation est l'objet d'un crédit d'impôt.**

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion..